



Concours de dessin des JFO 2022

Règlement

1. Le concours est organisé par l'Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité.
2. Le concours est réservé aux enfants de 3 à 12 ans.
3. Seront uniquement pris en compte les dessins réalisés durant le week-end des JFO 2022 (25 et 26 juin) dans une des fermes ouvertes qui organisent ledit concours et présentées comme telles dans le catalogue de l'événement (cf. pictogramme illustrant un « crayon »).
4. Les dessins seront réalisés uniquement sur les feuilles du concours.
5. Seuls les dessins remis durant le week-end aux responsables des fermes ouvertes participant au concours pourront être sélectionnés.
6. Seuls les dessins accompagnés des coordonnées complètes, précises et lisibles de leurs auteurs pourront être sélectionnés (nom, prénom, adresse).
7. Les lots du concours seront offerts par Accueil Champêtre en Wallonie et l'APAQ-W.
8. Chaque ferme qui participe au concours sélectionnera 12 dessins parmi ceux qui lui auront été remis durant ce week-end.
9. Un jury composé de membres du personnel de l'APAQ-W choisira ensuite parmi les dessinateurs sélectionnés par les exploitants agricoles fermes ouvertes 2022, 4 grands gagnants. Le jury évaluera les dessins sur base de leur originalité, de leur esthétique et de l'approche valorisante de la représentation de la ferme. Le gagnant du premier prix remportera un bon pour un séjour à la ferme, le gagnant du deuxième gagnera un bon pour une journée de découverte à la ferme, le troisième gagnant emportera un panier garni, le quatrième gagnant recevra un tee-shirt des JFO.
10. Les gagnants seront avertis par courrier durant le mois de juillet.
11. Les dessins sélectionnés seront affichés sur le site www.jfo.be ou la page Facebook des Journées Fermes Ouvertes au plus tard le 1er août avec les mentions du prénom, de l'âge et de la commune de leur auteur.
12. Les organisateurs s'engagent à ne faire aucune autre utilisation que celles précitées des dessins sélectionnés sans l'autorisation de leurs auteurs, parents ou tuteurs.
13. Les participants au présent concours consentent à ce que les données à caractère personnel qu'ils fournissent à l'Organisateur dans le cadre de leur participation au concours soient traitées conformément à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel. À tout moment, le participant a le droit de consulter et de modifier ses données à caractère personnel si elles s'avéraient incorrectes ou de les faire effacer. Pour ce faire, il suffit qu'il prenne contact avec l'Apag-W via l'adresse e-mail suivante : info@apagw.be
14. En cas de litige, les organisateurs resteront les seuls et uniques juges.

Plus d'info : info@apagw.be